

# C O N T R E   L ' A R A S E M E N T   S Y S T E M A T I Q U E

## D E S   T A L U S

par P. Y. LE RHUN

Avec l'aimable autorisation de la Société pour l'Etude et la Protection  
de la Nature en Bretagne

-----

Tous les agriculteurs connaissent les avantages qui résultent de l'arasement des talus : gain notable de surface agricole utile, mécanisation facilitée sur des parcelles plus vastes... Il faut pourtant les mettre en garde contre les excès, car les inconvénients créés par la disparition du bocage peuvent annuler les bénéfices espérés.

L'un des arguments les plus sérieux en faveur du maintien d'une certaine densité de talus est que le bocage joue un rôle irremplaçable comme brise-vent. Au Danemark, dont la position côtière est très comparable à celle de la Bretagne, les travaux de Jensen en 1954 ont montré que la vitesse du vent marin est freinée cinq fois plus vite en pays boisé qu'en plaine découverte. Or, araser les talus revient à déboiser la Bretagne, avec tous les inconvénients que cela entraîne, en particulier l'augmentation de l'évaporation due à l'accroissement de la vitesse du vent.

Il est donc nécessaire que les agriculteurs sachent qu'il est absolument contradictoire de supprimer tous les talus et de se spécialiser dans le même temps dans l'élevage bovin, comme on le leur conseille vivement depuis un an. L'herbe et les fourrages ont besoin d'une forte humidité, tandis que les animaux, eux, ont besoin d'un abri contre le froid et le soleil. Détruire les talus, c'est aggraver les sécheresses estivales, c'est retarder la pousse de l'herbe au printemps, c'est l'obligation de construire un abri pour le bétail séjournant dans les pâtures.

Les éleveurs ont tous conscience, clairement ou confusément, des avantages des talus, mais ils soulèvent un certain nombre d'objections sérieuses :

1°/ "Le talus planté en taillis nécessite un entretien coûteux : beaucoup d'heures de travail pour récolter une litière médiocre et du bois de chauffage invendable".

Ce raisonnement est exact pour les talus couverts d'ajoncs, de fougères ou de taillis, qui par ailleurs ne sont pas bien efficaces pour limiter la vitesse du vent ; au contraire, le talus planté en arbres peut être beaucoup plus utile, surtout s'il est bien orienté : les arbres présentent un intérêt économique appréciable, et ils augmentent le rendement des parcelles qu'ils protègent. Des expériences effectuées sur blé au Service d'Expérimentation de la Minière à partir de 1962 par MM. BOUCHET et De PARCEVAUX ont montré qu'un brise-vent de dix mètres de haut pouvait nuire sur une quinzaine de mètres, mais qu'au delà de cette distance, le rendement était tellement augmenté sur une centaine de mètres que le bénéfice total, compte-tenu des pertes, était de l'ordre de 15 %.

La conclusion s'impose : un talus bien planté favorise la rentabilité des terrains avoisinants, à condition de disposer de parcelles suffisamment vastes, mais dont les dimensions doivent être calculées en tenant compte de l'exposition, de la nature du brise-vent, etc...

2°/"Dans les communes non remembrées, des agriculteurs ont pris l'initiative d'araser complètement leurs talus, s'en trouvent très bien et conseillent à leurs voisins de réaliser la même "opération".

Ces agriculteurs ont en effet bénéficié des avantages de l'arasement sans en ressentir les inconvénients, tout simplement parce qu'ils continuent à être protégés par les talus de leurs voisins. Mais la généralisation du procédé sur une vaste étendue annulera ces privilèges momentanés.

3°/"Le talus est un repaire de "vermine" qu'il est urgent de détruire par tous les moyens".

Voilà une opinion encore trop répandue, et qu'il faut combattre parce qu'elle est contraire à la vérité. Loin d'être des nuisibles, les serpents, belettes, rapaces... de nos talus, empêchent la pullulation des véritables nuisibles : les rongeurs et certains insectes. Malheureusement les services éminents qu'ils rendent à l'agriculture n'ont qu'un tort, celui d'être trop discrets, car ils se passent généralement la nuit. Au contraire, les agriculteurs et surtout ceux d'entre eux qui sont chasseurs, n'ont d'yeux que pour les menues déprédations qu'ils commettent parfois dans la basse-cour ou, aux dépens du gibier. On a toujours tendance à exagérer ces dégâts.

En ce qui concerne les volailles, l'élevage fermier en liberté est en déclin par rapport à l'élevage intensif en poulaillers, ce qui limite d'autant les incursions possibles des prédateurs. En ce qui concerne le gibier, il est prouvé que les rapaces s'attaquent en priorité aux animaux malades, et qu'ils empêchent de ce fait la propagation des maladies. La loi les protège à ce titre, mais, pour être efficace, cette protection nécessite la compréhension des chasseurs et l'abri des talus, surtout pour les rapaces nocturnes.

Le talus participe donc à l'équilibre biologique de nos régions, aussi bien par la multitude d'oiseaux insectivores qu'il héberge que par les animaux carnivores auxquels il donne refuge. Les agriculteurs qui n'en sont pas conscients seraient certainement impressionnés par le triste spectacle de pâturages de la Haute-Saône (la région de Marnay par exemple) tellement envahis par les mulots que des éleveurs ont dû dératiser" ! Ce n'est pas de gaieté de coeur qu'on répand du poison sur des herbages... Voilà pourtant où on en arrive dans des campagnes qui n'ont pas la chance de posséder des talus et où par conséquent les ennuis des rongeurs sont trop rares.

Que faire alors pour que la densité du bocage corresponde aux besoins de l'Ouest ?

Dans les communes non remembrées, lorsqu'un agriculteur décide d'araser la plupart de ses talus, il serait bon qu'il demande l'avis du Génie Rural avant de commencer les travaux. En tout cas, il est préférable de limiter l'ampleur des arasements au strict nécessaire.

Dans les communes remembrées, les services du Génie Rural maintiennent avec raison une certaine densité de talus. Il faut que les agriculteurs évitent de détruire les talus ainsi préservés : ce sont les plus utiles. Au contraire, c'est le moment le plus favorable pour les planter en arbres s'ils ne le sont déjà. D'autre part, après le remembrement, il est judicieux de reboiser les terres médiocres, en bénéficiant de l'aide du Fonds Forestier National ( à condition que la surface intéressée soit d'un hectare au moins).

Le bocage de l'Ouest est trop serré, chacun en est d'accord. Elargissons les mailles, mais avec prudence, pour continuer à bénéficier de sa protection. Chaque talus est un cas particulier qu'il faut voir sous tous les angles avant de rendre la sentence.